DOSSIER DE **PRESSE**

HYNOVERA

CONCERTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE CARBURANTS RENOUVELABLES

Site de la Centrale thermique de Provence - Meyreuil (13)

Concertation publique sous l'égide de la CNDP
(Commission Nationale du Débat Public)

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

19 septembre au 21 novembre 2022

www.concertation.hynovera.fr

SOMMAIRE

1 **HYNOVERA**
Objectifs et site pressenti
Projet mis en concertation
Produits et débouchés commerciaux

2 **HY2GEN, LE PORTEUR DE PROJET**
Création du groupe et dirigeants
Actionnaires et partenaires
Implantations mondiales

3 **HYNOVERA SUR LE SITE DE LA CENTRALE THERMIQUE DE PROVENCE A MEYREUIL**
Implantation géographique
Intégration du projet dans son environnement et écosystème
Soutiens au projet

4 **PROCÉDÉS INDUSTRIELS**
Descriptif technique
Chiffres-clés du projet

5 **CLÉS DE COMPRÉHENSION DU PROJET**
Réindustrialisation du territoire via la production d'énergies de demain
Priorité à la mobilité décarbonée
Valorisation des filières régionales des énergies renouvelables
Valorisation des coproduits via l'économie circulaire

6 **IMPACTS & ENJEUX DE SECURITÉ**
L'étude d'impact environnemental
Retombées économiques, sociales (création d'emplois) et environnementales pour le territoire
Enjeux de sécurité

7 **LA CONCERTATION : INFORMER ET FAIRE PARTICIPER LE PUBLIC**
Principes d'une concertation : la CNDP & les garants
Calendrier et modalités de contribution
Et après ?

1 HYNOVERA

Objectifs et site pressenti

Hynovera est un projet d'une unité de production de carburants renouvelables à partir d'hydrogène vert et de biomasse forestière qui s'implanterait sur une partie du site de la Centrale Thermique de Provence à Meyreuil (13).

Trois catégories de carburants renouvelables, destinées aux secteurs aéronautique et maritime, seraient produites sur le site : **kérosène, diesel et méthanol.**
L'estimation de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la production de ces carburants à partir de ressources renouvelables, via le procédé utilisé par Hynovera, serait de 93 % par rapport à une production de carburants issus d'énergies fossiles[1].

Projet mis en concertation

La Commission nationale du débat public (CNDP[2]) est l'autorité administrative indépendante chargée de garantir le droit de chacun à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement.

Les dispositions de l'article R. 121-2 du Code de l'environnement imposent au porteur d'un projet une saisine de la CNDP sous plusieurs conditions, et notamment lorsque son montant est supérieur à 300 millions d'euros. Compte-tenu des caractéristiques d'Hynovera, HY2GEN, le porteur de projet, a saisi la CNDP le 24 septembre 2021. La CNDP a décidé le 6 octobre 2021 d'organiser une concertation publique et nommé deux garants.

Ce « droit au débat » du public permet également d'améliorer les décisions des responsables des projets. Il les éclaire sur les valeurs, les attentes ou les interrogations du public.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024851601/ Annexe I point 10

[2] https://www.debatpublic.fr/

Produits et débouchés commerciaux

Les carburants renouvelables peuvent être mélangés aux carburants traditionnels, sans abîmer les pipelines, les stations-services ou les moteurs, voire les remplacer avec quelques adaptations mineures le cas échéant. Ils sont faciles à transporter et peuvent être stockés longtemps. Ils ont également l'avantage de pouvoir être utilisés sur des systèmes de motorisation à combustion déjà existants, comme les moteurs thermiques. Ils peuvent ainsi représenter une solution transitoire pour les filières disposant à terme d'alternatives à la motorisation thermique. Enfin, ils peuvent devenir une solution durable pour les filières ne disposant pas d'autres solutions pour réduire leurs émissions de CO_2.

Hynovera produirait des carburants d'aviation conformes à ISCC EU[3], une certification reconnue par l'Union européenne dans le cadre de la RED II[4]. Cela nécessite notamment de garantir la traçabilité de l'origine du bois (cordonnées des propriétaires forestiers) et la durabilité du bois (équivalent PEFC) et de les faire certifier ISCC EU par un organisme spécialisé indépendant.
ISCC travaille actuellement à l'établissement d'une nouvelle certification, « ISCC Corsia », spécifique aux carburants d'aviation durables (SAF), et répondant aux exigences du dispositif CORSIA. Ce sera probablement la certification qui sera choisie par Hynovera quand celle-ci sera reconnue conforme aux exigences légales européennes et françaises.

Hynovera prévoit deux grandes phases de déploiement de la production de ses carburants renouvelables, en cohérence avec les attentes des marchés et les évolutions technologiques menées par les acteurs du secteur maritime.

En 2027 : la phase 1 débuterait à l'issue de la construction et de l'installation des équipements sur le site – production de 65 000 litres l/ jour de kérosène et 60 000 litres/jour de diesel
A partir de 2030 : démarrage de la phase 2, avec la production de 100 000 litres/jour de kérosène. La production de diesel sera alors remplacée par le méthanol renouvelable (200 000 litres/jour).

Le kérosène Hynovera viendrait répondre en priorité aux besoins du **secteur aéronautique**, qui dispose pour sa décarbonation de très peu d'alternatives au kérosène (en particulier sur les appareils long-courriers) et en attendant le développement de solutions techniques alternatives telles que l'usage direct de l'hydrogène, par exemple. A la suite des Accords de Paris, la France a défini ses objectifs[5] : 2 % de kérosène renouvelable dans les réservoirs des avions en 2025, 5 % en 2030 et 50 % en 2050.

Dès 2027, le diesel renouvelable Hynovera viendrait remplacer le carburant issu d'énergies fossiles et offrirait aux **opérateurs maritimes** la possibilité d'entamer leur transition énergétique. A partir de 2030, le méthanol Hynovera permettrait d'aller plus loin dans la décarbonation (NB : le recours au méthanol imposera des modifications techniques sur les moteurs des navires). Ce serait une solution pour remplacer le fioul utilisé pour les ferries ou les bateaux de croisière et le fret.
Les coproduits du processus industriel, oxygène et naphta paraffinique, seraient commercialisés auprès **d'industriels locaux.**

La demande est telle qu'à ce jour, l'intégralité de la production prévue sur le site Hynovera font déjà l'objet d'accords de commercialisation (via des lettres d'intention ou des accords de partenariat) **signés par des opérateurs aéronautiques et maritimes locaux.**

[3] https://certifications.controlunion.com/fr/certification-programs/certification-programs/iscc-biomasse-et-bioenergie-certifiees
[4] https://www.iscc-system.org/iscc-eu-recognition/
[5] Réaffirmés en juillet 2021 au niveau européen dans le plan Fitfor55 : https://www.ecologie.gouv.fr/fit-55-nouveau-cycle-politiques-europeennes-climat

2 HY2GEN, LE PORTEUR DE PROJET

Création du Groupe HY2GEN et dirigeants

L'histoire d'HY2GEN débute en 2017 en Norvège : Cyril Dufau-Sansot, alors à la tête d'un constructeur d'électrolyseurs français, y découvre le potentiel de la production massive d'hydrogène renouvelable.

Convaincu de l'intérêt de l'hydrogène dans un contexte de décarbonation, il décide en 2017 de créer HY2GEN AG en Allemagne, en s'associant à Bernd Hübner, financier allemand spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables.

Ensemble, ils définissent les objectifs d'HY2GEN AG : développer, construire, financer et exploiter des installations industrielles de production d'hydrogène renouvelable et/ou de carburants renouvelables.

La première filiale du groupe est créée en Norvège en 2017, la seconde au Québec en 2018 et la troisième en France en 2019.

Cyril DUFAU-SANSOT

CEO – Président-Directeur Général
Ingénieur, diplômé de Polytech Marseille.
Expert des énergies, Cyril Dufau-Sansot s'implique dans le domaine de l'hydrogène renouvelable depuis plus de 10 ans. Il a exercé notamment les fonctions de directeur général de Weiss France, de Viessmann Industrie France, puis de président d'Areva H2gen.

Bernd HÜBNER

CFO - Directeur Financier
Auparavant vice-président du groupe bancaire Unicredit, responsable du conseil financier et du financement de projet dans le secteur des énergies renouvelables.

Pour plus d'informations : *https ://hy2gen.com/*

Actionnaires et partenaires

Fin 2019, le groupe suisse Trafigura, leader mondial du trading de matières premières et de carburants, également l'un des plus gros opérateurs de flotte maritime mondiaux, a investi dans HY2GEN pour accélérer le développement et le déploiement des projets.
En février 2022, HY2GEN AG a conclu une levée de fonds de 200 millions d'euros, la plus importante à ce jour dans le domaine de l'hydrogène renouvelable, auprès de Hy24, Mirova (filiale de Natixis), La Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) et Technip Energies.

En parallèle, des partenariats technologique et stratégique ont été conclus poutr le projet HYNOVERA :

- **Un partenariat technologique avec Bionext**, fondé par des organismes de recherche (IFP Energies nouvelles et le CEA), des fournisseurs de technologies (Axens et Thyssenkrupp Industrial Solutions) et des acteurs industriels (Avril et Total). Ils ont initié en 2010 un démonstrateur destiné à tester, valider et optimiser une chaîne intégrée pour la production de biokérosène et biodiesel avancés.
- **Un partenariat stratégique avec GazelEnergie** : dans le cadre de la reconversion de la tranche charbon de la Centrale thermique de Provence, GazelEnergie louerait le foncier du projet Hynovera et investirait potentiellement, de façon minoritaire, dans le projet.

Implantations mondiales

HY2GEN AG développe des projets de production de carburants renouvelables via sa maison-mère en Allemagne et ses filiales en Norvège et au Canada (depuis 2019).
En France, une unité de production d'hydrogène renouvelable, Sunrhyse, est en cours d'implantation sur le plateau de Signes, dans le Var.
HY2GEN compte actuellement une trentaine de collaborateurs dans le monde et s'appuie également sur les ressources techniques et commerciales mises à disposition par ses actionnaires.

IMPLANTATIONS ET PROJETS

3 HYNOVERA SUR LE SITE DE LA CENTRALE THERMIQUE DE PROVENCE A MEYREUIL

Implantation géographique

Le bassin de Meyreuil-Gardanne, producteur d'énergie depuis le XIX^{e} siècle, bénéficie des plans nationaux de dynamisation du territoire. En effet, à la suite de la décision du gouvernement de fermer les centrales à charbon au 1er janvier 2022[6] un Pacte de Territoire a été signé pour la reconversion industrielle du site de la Centrale Thermique de Provence.

Hynovera s'implanterait sur une partie du site de la Centrale de Provence en reconversion, et pourrait disposer de 6 hectares pour la production et le stockage (NB : soit un peu moins de 10 % de la surface totale du site de la Centrale Thermique de Provence).

Intégration du projet dans son environnement et écosystème

Pour ses projets, HY2GEN prend en compte le respect de l'environnement, les enjeux de décentralisation et de territorialisation, ainsi que la lutte contre l'étalement urbain et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). A Meyreuil, la réutilisation du foncier en reconversion industrielle correspondrait parfaitement à ces objectifs. L'un des principaux atouts de ce foncier en reconversion est la facilité d'insertion physique et technique. Le site permet déjà un accès direct à l'ensemble des dessertes logistiques, route et voie ferrée, et les utilités nécessaires sont déjà présentes : approvisionnement eau/électricité, évacuation des eaux usées…

[6] https://www.ecologie.gouv.fr/fermeture-des-centrales-charbon-aura-lieu-dici-2022

Constructions et aménagements nécessaires

Les études de faisabilité détermineraient l'ensemble des aménagements à réaliser sur le foncier ciblé, ainsi que dimensions à réaliser sur le foncier ciblé. A ce stade, les nouvelles constructions sont estimées ainsi :

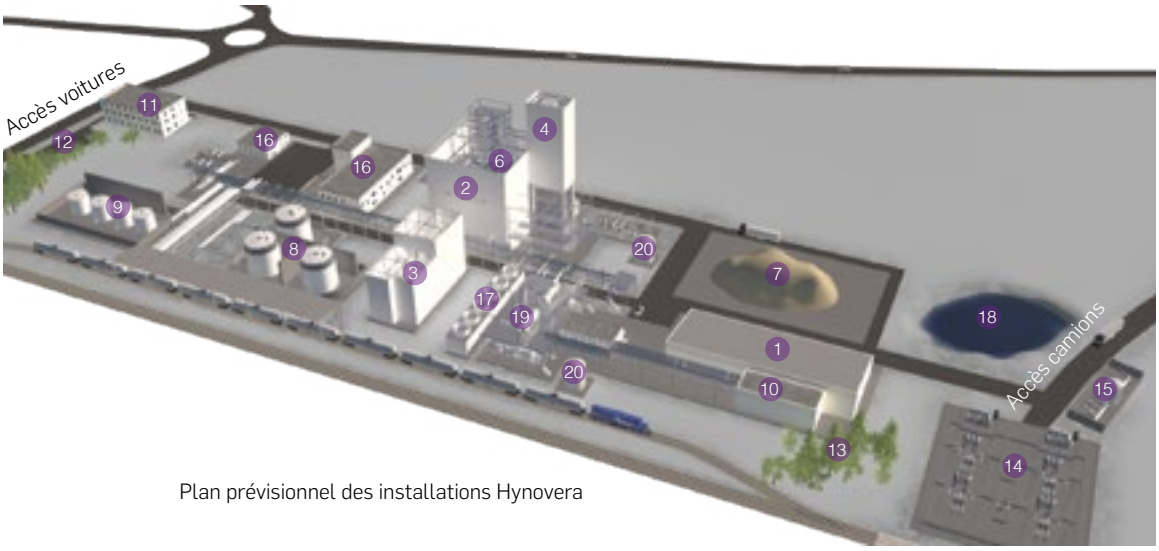

Plan prévisionnel des installations Hynovera

1 Un électrolyseur* (dimensions : 90 m x 100 m et une hauteur de 8 m – cela tient compte d'une éventuelle extension à la phase 2)
2 Un gazéificateur (une emprise de 1,5 hectare est nécessaire sur 65 m de hauteur – ensemble complet)
3 Un réacteur catalytique de synthèse de carburants (emprise au sol de 0,5 à 1 ha – hauteur approximative de 20 m)
4 Une colonne à plateaux (dimensions connues après étude de faisabilité)
5 Un chemin de transport des plaquettes (bande transporteuse)
6 Une torchère (qui fonctionnerait uniquement pour des besoins de sécurité, elle permettrait de brûler les gaz en surpression). Sa hauteur sera déterminée par les études de faisabilité. Les équipements seraient également équipés d'évents (soupapes de sécurité - qui permettraient la dispersion d'oxygène dans l'atmosphère en cas d'urgence - leur hauteur sera également définie lors des études de faisabilité).
7 Un espace de stockage de biomasse forestière, correspondant à 3 à 5 jours de fonctionnement. Les études de faisabilité détermineront si cet espace sera un hangar couvert ou un silo enterré.
8 Trois réservoirs de kérosène (200 m^3), sur une hauteur de 11 m avec équipement et une surface au sol de 10 m x 10 m (incluant un bac de rétention - mesure compensatoire en cas de fuite), soit 300 m^2 au total
9 Quatre réservoirs de 80 m^3 (naphta, diesel), sur une hauteur de 7 m avec équipement et une surface au sol de 9 m x 9 m (incluant un bac de rétention - mesure compensatoire en cas de fuite), soit 320 m^2 au total
10 Un espace de stockage des scories : 30 m^2 pour un stock d'une semaine
11 Des bâtiments administratifs (50 m x 25 m sur 1,2 ha), incluant des espaces de vie (vestiaires, douches et toilettes hommes/femmes/PMR, salle de repos...)
12 60 à 70 places de parking sur une surface totale d'1,3 ha
13 Une végétalisation en espaces verts des zones non-construites
14 Une sous-station électrique
15 Une station de traitement des eaux
16 Auxiliaires procédés (eau, pompes, compresseur)
17 Système de refroidissement
18 Bassin de rétention
19 Stockage d'hydrogène
20 Trois réserves d'eau incendie de 6 m^3

Soutiens au projet

Hynovera a été retenu par le Pacte de Territoire et est soutenu par l'Etat, via le Fonds Charbon et l'ADEME, qui lui ont accordé des subventions pour les études de faisabilité.
La Région Provence Alpes Côte d'Azur accompagne également Hynovera, comme en témoigne le suivi du projet en tant que projet structurant des Opérations d'Intérêt Régional (OIR énergies de demain), l'attribution d'une subvention et plusieurs lettres de soutien.
Via le Pacte de Territoire, plusieurs élus du territoire ont aussi fait part publiquement de leur approbation concernant l'installation d'Hynovera sur le site de la Centrale Thermique de Provence.

4 PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Descriptif technique

Pour développer Hynovera, HY2GEN s'appuierait sur le démonstrateur de Bionext, BioTfuel, qui a expérimenté et validé la combinaison de technologies industrielles éprouvées telles que la gazéification de biomasse et la synthèse catalytique Fischer-Tropsch pour la production de carburants renouvelables.
Hynovera apporterait une innovation au procédé en injectant de l'hydrogène renouvelable produit par électrolyse de l'eau, afin de maximiser la transformation de la biomasse en carburant. L'utilisation d'hydrogène renouvelable permettrait également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) en n'ayant pas recours à du gaz naturel pour la production de chaleur nécessaire au procédé.

D'une manière simplifiée, la production de carburants Hynovera consisterait en l'assemblage de trois procédés industriels :

- l'électrolyse pour obtenir de l'hydrogène
- le gazéification pour extraire le carbone des plaquettes forestières
- le Fischer-Tropsch pour le mélange de l'hydrogène et du carbone.

En fin de processus, une colonne à plateaux permet de séparer les produits (diesel, kérosène et naphta paraffinique).

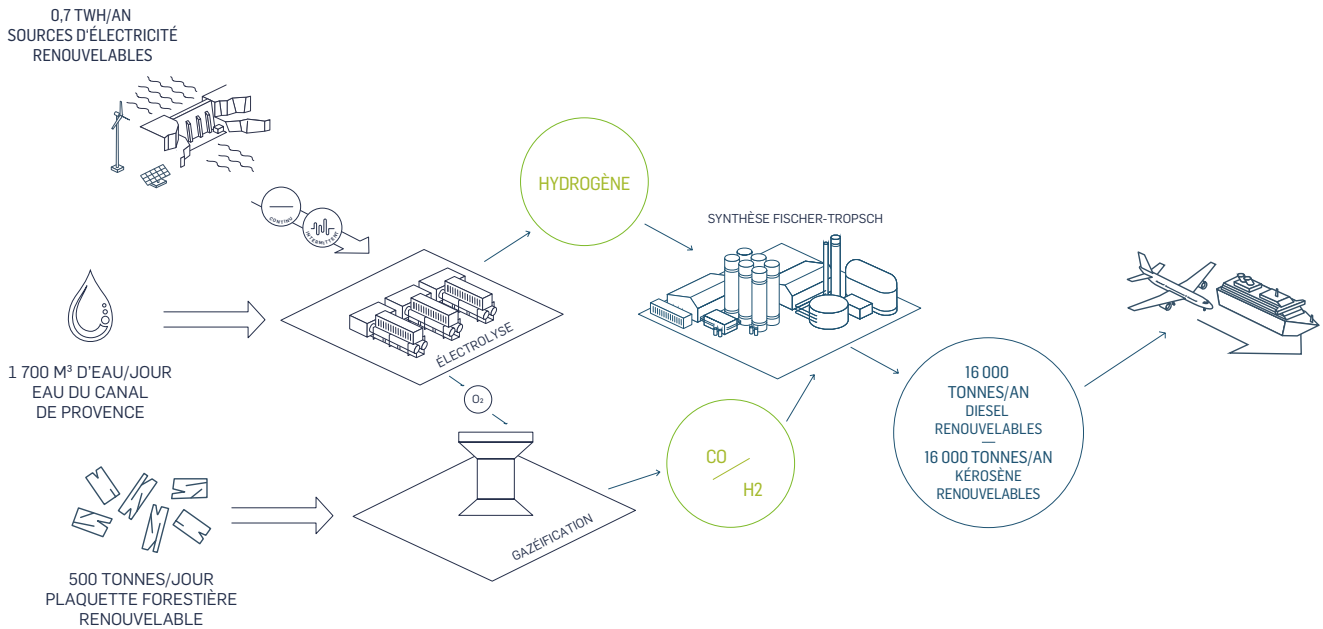

Process industriel Hynovera

[7] https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?production-dhydrogene.htm

Chiffres-clés du projet[8]

HYNOVERA EN CHIFFRES

	2027 Début de l'activité Hynovera	**2030** Entrée dans la phase 2
PRODUCTION	**16 000** tonnes/an de SAF (kérosène renouvelable) **16 000** tonnes/an de diesel renouvelable **97 000** tonnes/an d'oxygène **9 000** tonnes/an de naphta paraffinique	**25 000** tonnes/an de SAF **70 000** tonnes/an de méthanol renouvelable **144 000** tonnes/an d'oxygène **15 000** tonnes/an de naphta paraffinique
INTRANTS	**500** tonnes/jour de biomasse forestière **1 700** m^3 d'eau/jour **0,7** TWh/an d'électricité renouvelable	**750** tonnes/jour de biomasse forestière **2 500** m^3 d'eau/jour **1** TWh/an d'électricité renouvelable
EMPLOIS	**50** emplois directs (exploitation et maintenance) Environ **150** emplois indirects (maintenance, sous-traitance, logistique, filière bois).	
COÛT ET FINANCEMENT	Plus de **450** millions d'euros d'investissements, privés et publics (186 M€ de fonds propres, 163 M€ de subventions, 109 M€ de prêts bancaires).	
FONCIER	A Meyreuil, Hynovera pourrait disposer de **6 hectares** sur le site de la Centrale thermique de Provence pour la production et le stockage.	

CLIMAT : BILAN CARBONE

Concernant le calcul des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production et de l'utilisation de carburants destinés au transport, le Code de l'énergie propose une formule[9] qui permet d'obtenir des simulations en fonction des procédés industriels choisis. Ainsi, l'estimation de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la production des carburants produits via le procédé utilisé par Hynovera, par rapport aux carburants fossiles, serait de 93 % (référence : gazole filière Fischer-Tropsch - produit à partir de bois cultivé).

[8] Les chiffres mentionnés visent à donner un ordre de grandeur. Ils seront affinés lors de l'étude de faisabilité.
[9] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024851601/ annexe 1 point 10

5

CLÉS DE COMPRÉHENSION DU PROJET

La mise en œuvre d'Hynovera répondrait à plusieurs besoins et objectifs :

Réindustrialisation du territoire via la production d'énergies de demain

L'implantation d'Hynovera au sein de la Centrale Thermique de Provence conforterait sa position d'acteur de la transition énergétique, tout en témoignant de la continuité des activités énergétiques locales. Du passé minier à la production des carburants de demain, c'est la richesse de cette « terre d'énergies » qui serait mise en exergue par Hynovera.

Au-delà du territoire, la réindustrialisation de la France est un axe majeur des stratégiques gouvernementales depuis près de dix ans. Dès 2013, à travers sa feuille de route sur l'industrie du futur, l'Etat s'est lancé dans un programme de réindustrialisation, comprenant notamment un axe « Transport de demain », destiné à proposer des produits et services plus écologiques et compétitifs[10]. Néanmoins, lors de la pandémie mondiale de 2020, le déficit industriel s'est fait sentir.

Le Plan France 2030[11], lancé fin 2021, vient répondre aux grands défis actuels, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les champions technologiques de demain et accompagner les transitions de la France dans certains de ses secteurs d'excellence : énergie, automobile, aéronautique ou encore espace.

Priorité à la mobilité décarbonée

Les secteurs de la mobilité lourde et longue distance, terrestre, maritime, aérienne sont en demande de solutions. En effet, ils pourront difficilement se décarboner par l'électrification ou l'hydrogène d'ici 10 à 20 ans, car cela nécessite d'adapter leurs motorisations et les infrastructures de recharge.
L'objectif d'Hynovera n'est donc pas de concurrencer l'électricité ou les carburants 100 % hydrogène, mais de proposer une solution bas carbone durable pour les secteurs qui ne pourront pas - transitoirement ou sur le long terme - adopter d'autres stratégies de décarbonation.
L'ensemble des productions d'Hynovera serait destiné à des opérateurs aéronautiques et maritimes locaux, tels que les Aéroports Marseille Provence, Nice-Côte d'Azur, Toulon-Hyères, etc., et Ports Rade de Toulon et/ou Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Valorisation des filières régionales des énergies renouvelables

Pour la fabrication de ses carburants, Hynovera utiliserait exclusivement des matières premières renouvelables : du bois issu de forêts gérées durablement, de l'hydrogène produit et entièrement consommé sur le site à partir d'électricité renouvelable et de l'eau du Canal de Provence.
La présence dans la région d'un nouvel acteur industriel aurait un impact majeur sur l'activité de ces filières et ainsi sur le développement économique local.

[10] https://www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-france-industrielle

[11] https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/10/12/presentation-du-plan-france-2030

Quel bois pour Hynovera ?

Hynovera choisirait prioritairement du bois certifié PEFC, il suffit d'un audit supplémentaire pour obtenir la certification ISCC EU, conforme à la réglementation européenne (RED II) en matière de biocarburants. Le cahier des charges d'approvisionnement de la biomasse serait basé sur le cahier des charges PEFC et agrémenté des obligations complémentaires pour obtenir la certification ISCC EU. Le public sera informé des différences entre le cahier des charges PEFC et celui qui sera applicable pour l'ISCC EU. Un tableau comparant les obligations ISCC et PEFC sera publié dès que possible sur le site de la concertation (base documentaireww de la concertation).
Un plan d'approvisionnement est à l'étude. Les besoins d'Hynovera nécessitent de contractualiser des accords avec des propriétaires de forêts privées (66 % de la surface régionale), l'ONF (qui gère les forêts publiques) et des coopératives.
Des côté des **forêts privées**, le bois certifié PEFC en région PACA représente 28 % de la surface forestière et des bois récoltés et vendus. D'ici à la mise en service d'Hynovera en 2027, HY2GEN appuierait la certification PEFC de manière à garantir un approvisionnement suffisant en termes de durabilité et de traçabilité du bois. L'association PEFC pourrait, grâce à l'augmentation de la demande de bois certifié, renforcer sa présence auprès des exploitants et propriétaires et développer la proportion de bois certifié disponible dans la région.
Les **forêts publiques**, à 98 % certifiées PEFC, représentent environ un tiers de la production régionale.
Les **coopératives** certifiées PEFC peuvent faire bénéficier leurs clients, en amont et en aval, de leur certification via un principe de « portage de certification ».

L'apport en électricité verte se ferait via un PPA (« Power Purchase Agreement », en français « contrat long terme de vente d'électricité de gré à gré »), contrat d'électricité 100 % composé d'énergies renouvelables et permettant une traçabilité instantanée. L'électricité d'origine renouvelable peut être produite à partir d'installations de différentes technologies (photovoltaïque, éolien, hydroélectrique, biomasse, autre), que celles-ci soient déjà existantes ou à construire. Son origine renouvelable est certifiée par le producteur.

Valorisation des coproduits via l'économie circulaire

L'électrolyse de l'eau et les procédés de synthèse des carburants d'Hynovera génèreront de l'oxygène et du naphta paraffinique, des coproduits qui ne sont pas utiles pour la production des carburants renouvelables, mais qui pourraient être valorisés localement.

Ils sont très largement utilisés dans le bassin industriel de Fos-sur-Mer et autour de l'étang de Berre (industrie pétrochimique). L'oxygène pourrait être utilisé notamment dans le but de limiter les émissions de GES du secteur cimentier, par exemple.

6 IMPACTS & ENJEUX DE SÉCURITÉ

L'étude d'impact environnemental

Une étude d'impact devra être réalisée, conformément à l'article R122-5 du Code de l'environnement[12]. Elle présentera l'état initial de l'environnement, les effets du projet sur l'environnement, et les mesures associées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.
La demande d'autorisation environnementale n'ayant pas encore été déposée, certaines études sont en cours, d'autres sont à venir. L'ensemble des enjeux et impacts, ainsi que les mesures d'amélioration à apporter, seront présentés plus précisément dans le dossier d'enquête publique.
Dans le cadre de la concertation préalable, HY2GEN pourra répondre aux questions en fonction des données disponibles.

- Environnement physique et naturel
  L'insertion d'Hynovera au sein de cet espace industriel ne devrait pas modifier substantiellement la physionomie du site, néanmoins différentes mesures d'insertion paysagère pourront être mises en place pour réduire l'impact visuel des équipements.
  Des études faune-flore sont en cours de réalisation.

- Environnement humain
  Pendant la phase de construction puis de mise en service, il pourrait y avoir du bruit – qui serait contenu dans les limites réglementaires.
  Hynovera ne devrait pas avoir d'impact sur les vibrations (essentiellement dues au trafic routier), la lumière, les odeurs (les procédés choisis ne génèrent pas d'odeurs) et la qualité de l'air.

L'analyse des effets et des mesures sera traitée selon la démarche d'évaluation des impacts et de la séquence ERC[13] (Éviter, Réduire, Compenser) qui a pour objectifs d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Retombées économiques, sociales (création d'emplois) et environnementales pour le territoire

- **Retombées économiques :**

Création de valeur : des retombées financières et une image renouvelée grâce à la réindustrialisation « verte » pour Meyreuil, le territoire, le département et la région.
Contribution à l'équilibre de la balance commerciale énergétique du territoire.
Renforcement de l'attractivité du territoire.

La reconversion industrielle du site de la Centrale de Provence assurerait la **continuité de l'activité économique au sein des villes** de Meyreuil et Gardanne.

- **Retombées sociales : Créations d'emplois et formations à des métiers d'avenir**

L'estimation des créations d'emplois par Hynovera serait de l'ordre de **50 emplois directs et environ 150 emplois indirects** dès 2027.
Les emplois directs concerneraient des **postes opérationnels** (ingénieurs process et études, managers des installations, opérateurs, chargés de maintenance, logisticiens, acheteurs et commerciaux), des **fonctions supports** (marketing, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, qualité-hygiène-sécurité-environnement, assistance administrative), des fonctions de **direction** et d'**encadrement** (directeur général, directeur de production, responsable des approvisionnements).
Un dispositif de formations sera mis en place dans le cadre du Pacte de Territoire.

[12] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038247372/2019-04-01
[13] https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/evaluation/article/eviter-reduire-compenser-erc-en-quoi-consiste-cette-demarche

- **Impacts environnementaux positifs :**

- **Limitation du Bilan Carbone lié aux trajets des personnels :** le maintien/la création d'emplois au sein d'un environnement urbain limitent les déplacements en voiture (courts trajets qui peuvent se faire à pied ou à vélo).
- **Conservation d'espaces naturels et respect du vivant :** le renouvellement industriel permettrait à la fois de conserver des espaces naturels ailleurs et de se conformer à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN[14]).
Pas d'émission de GES, ni de particules fines, pas d'odeurs : le choix de procédés industriels innovants (comme la production d'hydrogène vert) et l'amélioration des technologies existantes amènent l'industrie à être plus respectueuse de l'environnement.
- **Gestion durable des forêts :** Le recours à du bois issu de forêts gérées durablement assure le renouvellement de la ressource bois et l'apport à la forêt d'essences diversifiées pour mieux lutter contre le réchauffement climatique.

Enjeux de sécurité

En raison de la nature de son activité, Hynovera serait une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Le Code de l'environnement définit les ICPE comme des installations susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.
La nomenclature des installations classées détermine également le régime de classement et le statut Seveso. Hynovera serait classée Seveso seuil bas.

La législation des installations classées vise à réduire les dangers ou inconvénients que peuvent présenter les ICPE, soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

L'étude préliminaire de dangers tiendra compte des stockages, du type de fluides et de gaz sur place, de la pression, la température, les distances, et permettra d'établir les distances minimales d'éloignement à respecter (dans les cas par exemple de rupture de canalisation, d'explosion d'éléments sous pression, de fuite accidentelle, ou encore de feu). Ces études traiteront également des potentiels effets dominos internes et externes au site.
L'étude de dangers (ou EDD) servira de base ensuite aux plans d'urgence, à la maîtrise de l'urbanisation, etc.

[14] https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-proteger-sols

7 LA CONCERTATION : INFORMER ET FAIRE PARTICIPER LE PUBLIC

Principes d'une concertation publique sous l'égide de la CNDP

La concertation publique au titre du Code de l'environnement vise à associer le public le plus en amont possible dans l'élaboration de certains projets et documents de planification qui le concernent et qui sont notamment susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.
Cette phase de concertation intervient avant toute demande d'autorisation administrative (déclaration d'utilité publique, déclaration de projet, autorisation environnementale...). Elle permet d'examiner les aspects suivants :

- Son opportunité, ses objectifs et ses caractéristiques ou orientations principales, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent, les impacts significatifs qu'il peut avoir sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Le cas échéant, les solutions alternatives, voire son absence de mise en œuvre
- Les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La concertation publique a pour objectifs d'informer le public, en lui donnant accès à toutes les données disponibles et relatives au projet, afin de permettre la participation de toutes et tous sous forme de questions et avis et de contributions écrites de type cahier d'acteurs. La réglementation prévoit qu'elle dure entre 15 jours et 3 mois.
Les dispositions de l'article R. 121-2 du Code de l'environnement imposent au porteur de projet une saisine de la CNDP pour les projets d'un montant supérieur à 300 millions d'euros.

Compte-tenu des caractéristiques d'Hynovera, HY2GEN, le porteur de projet, a saisi la CNDP le 24 septembre 2021. Au vu des éléments transmis par HY2GEN, la CNDP a décidé le 6 octobre 2021 d'organiser une concertation publique et nommé le même jour deux garants :

- Monsieur Vincent Delcroix
- Monsieur Philippe Quévremont

Le résumé actualisé des décisions et échéances du projet est disponible sur le site de la CNDP.

Les garants sont chargés d'assurer la bonne information du public et le bon déroulement de la concertation. Ils garantissent ainsi à chaque personne d'exercer son droit à participer à l'élaboration de la décision publique (article 7 de la Charte de l'environnement). Neutres et indépendants, ils ne donnent aucun avis sur le fond du projet. Toute personne peut s'adresser aux garants sur le déroulement de la concertation, l'accès aux documents, la participation en ligne, le déroulement des réunions, etc.
Pour les joindre : garants-concertation-hynovera@garant-cndp.fr

Vincent DELCROIX

Garant domicilié en Provence-Alpes-Côte d'Azur, retraité EDF.

Consulter sa biographie :
https://www.debatpublic.fr/vincent-delcroix-1526

Philippe QUEVREMONT

Garant domicilié en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire.

Consulter sa biographie :
https://www.debatpublic.fr/quevremont-philippe-1187

Calendrier et modalités de contribution

Le périmètre retenu pour la concertation est celui de Meyreuil, commune d'installation, et de Gardanne, la Centrale thermique de Provence étant située sur ces deux communes. Trois communes avoisinantes sont également associées à l'information du public et à des temps de rencontres avec les parties prenantes : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air et Fuveau.

A partir du 16 août, HY2GEN proposera à l'ensemble des publics de s'informer via son site internet : **www.concertation.hynovera.fr**

La phase de concertation débutera le 19 septembre et permettra à chacun de participer et donner son avis sur le projet jusqu'au 21 novembre 2022.

- Les rendez-vous de la concertation :

Lundi 19 septembre - Réunion publique lancement de la concertation - salle Jean Monnet, place de l'Europe, Meyreuil, 18h
Mardi 27 septembre - Réunion publique thématique /« Politiques publiques de transition énergétique - la production de carburants renouvelables pour l'aviation et le maritime » - salle Maison du Peuple, 92 avenue Léo Lagrange, Gardanne, 18h
Mardi 4 octobre - Atelier thématique : « L'approvisionnement en biomasse forestière pour la production des carburants renouvelables Hynovera » - salle Mistral, espace La Croix, 7 chemin de la Sarrière , Meyreuil, 18h
Mardi 11 octobre - Réunion publique thématique : « Le projet industriel, ses impacts et ses risques » - salle Maison du Peuple, 92 avenue Léo Lagrange, Gardanne, 18h
Jeudi 20 octobre - Réunion publique thématique : « Projets alternatifs et/ou complémentaires et Emploi » - salle Mistral, espace La Croix, 7 chemin de la Sarrière, Meyreuil, 18h
Mercredi 9 novembre - Réunion publique finale de la concertation - salle Maison du Peuple, 92 avenue Léo Lagrange, Gardanne, 18h

Une centaine d'affiches informant de la concertation sera installée dans les espaces publics gérés par les communes du périmètre de la concertation entre le 26 août et le 21 novembre 2022.
Des expositions seront organisées dans les mairies de Meyreuil, Gardanne, Aix-en-Provence, Fuveau et Bouc-Bel-Air entre le 7 septembre et le 21 novembre 2022.
Des concertations mobiles auront lieu dans les locaux de pôles économiques à Meyreuil et Aix-en-Provence et sur le marché de Gardanne. Les dates seront mentionnées sur le site internet, selon l'actualité des Pôles.
Des cartes T préaffranchies seront disponibles entre le 19 septembre et le 21 novembre en mairies et sur les lieux de la concertation et permettront ainsi à tous de poser des questions ou émettre des avis.
Un site internet (*www.concertation.hynovera.fr*) permettra à ceux qui le souhaitent de consulter les éléments du projet et de poser des questions, de donner leur avis et d'obtenir des réponses en ligne.

Le public sera invité, s'il le souhaite, à déposer des cahiers d'acteurs (contributions collectives) et/ou à présenter des propositions alternatives au projet Hynovera.
Si le projet se poursuit, les actions d'information et de participation du public seront reconduites jusqu'à l'enquête publique, avec le concours d'un garant nommé par la CNDP.

Et après ?

À l'issue de la concertation préalable, les garants établiront un bilan. Il sera publié sur le site internet du projet Hynovera et sur celui de la CNDP dans un délai d'un mois après la fin de la concertation.
En s'appuyant sur ce bilan, HY2GEN décidera des suites à donner au projet. Pour cela, le porteur de projet publiera, dans un délai de deux mois, après la publication du bilan des garants, les enseignements tirés de la concertation.
Les actions d'information et de participation du public seront poursuivies jusqu'à l'enquête publique, avec le concours d'un garant nommé par la CNDP.
Les procédures de consultation à venir, applicables en fonction du cadre réglementaire (enquête publique) seront accompagnées d'un dispositif d'information du public.

Concertation sous l'égide de la CNDP

LA commission nationale du débat public CNDP

MA PAROLE A DU POUVOIR

HY2GEN

FRANCE